

Procès-Verbal

Réunion statutaire du comité d'audit et des risques de la COI *05 mai 2023 par visioconférence*

Etaient présents :

Président :

- Monsieur Olivier GOULET, pour la République de La France/Réunion

Membres présents :

- Monsieur Yacoub Ahamada BACO, pour l'Union des Comores
- Monsieur Tolotra Christian RAHARIJAONA, pour la République de Madagascar
- Madame Naseem Bibi DULLOO, pour la République de Maurice

Membre excusé :

- Madame Joan VALMONT, pour la République des Seychelles

SG-COI présents :

- Monsieur Nirina RAZAFINTSALAMA, Chef de Service d'Audit interne de la COI
- Monsieur Vicky CUSHMAJEE, Chef de Service Administratif et Financier de la COI
- Monsieur Arol RAKOTONANDRASANA, Assistant Audit interne de la COI
- Monsieur Bryan CHUNG KAI, Coordinateur auprès du SAF
- Madame Christine Philomena STANLEY, Comptable de la COI ;
- Mademoiselle Keshini Rochna POKHUN, Assistante comptable de la COI

Représentants du cabinet Moore Stephen :

- Monsieur Yateen Sookun, Manager
- Mme Shweta Moheeputh, Associé

ORDRE DU JOUR

- Présentation des constatations de l'audit externe de l'exercice 2022 par le représentant du cabinet Moore.

La séance a débuté à 10h00 par le discours du président du comité d'audit, qui a chaleureusement remercié tous les participants à cette réunion statutaire. Il a souligné l'importance de cette réunion, qui permettait au comité d'examiner les états financiers de l'exercice 2022 de la COI ainsi que les rapports du commissaire aux comptes, le cabinet Moore. Le président a également rappelé que comité avait pour mission d'exprimer ses opinions et ses recommandations sur ces rapports afin que le conseil des ministres puisse donner quitus au secrétariat général.

En outre, le président a exprimé ses remerciements à la représentante de Maurice, Madame Nassem Bibi Dulloo, d'avoir représenté le Président du Comité d'audit et des risques (CAR) lors de la réunion des Officiers permanent de liaison qui s'est tenue à Maurice.

Après l'adoption de l'ordre du jour, le comité a immédiatement abordé le point concernant l'examen du rapport d'audit externe pour le compte de 2022.

Le cabinet d'audit Moore a présenté le rapport d'audit sur les états financiers de la COI ainsi que la lettre de recommandation pour l'exercice 2022. Il a exprimé une opinion sans réserve sur les comptes au 31 décembre 2022. Cependant, le cabinet a également souligné trois points à prendre en compte :

- la continuité d'exploitation due au passif courant négatif ;
- les dépenses inéligibles qui figurent dans les états financiers ;
- l'absence des numéros de références sur les bordereaux de paiement.

Le représentant du cabinet Moore a souligné que la trésorerie présentée dans les états financiers présentait l'information adéquate, mais nécessitait des efforts sur les créanciers relatifs à la contribution de l'Union des Comores.

L'absence de numéros de référence sur les bordereaux de paiement doit être corrigée afin de faciliter les contrôles et les vérifications. Le SAF a confirmé que l'action à prendre en compte était de paramétrer le logiciel pour avoir ces numéros.

La COI a procédé au remboursement des inéligibilités en 3 tranches de 30 000 Euros chacune ainsi que de 28 000 Euros (soit un total de 118 000 €), et le solde restant dû s'élève à 463 000 Euros et sera compensé par des apports en nature fournis par le SG-COI et ses Etats membres dans la mise en œuvre des projets financés par l'Union européenne en cours ou à venir. La source de remboursement de 118 000 Euros provenait des gains de change perçus sur la dépréciation de la roupie par rapport à l'euro, car la COI établissait son budget en euros et encaissait également les recettes en euros, et des économies perçues sur contributions forfaitaires reçus des projets sur le frais de fonctionnement de la COI.

Une augmentation des contributions des Etats membres en 2021 et 2022 respectivement de 1 000 000 Euros et 1 351 000 Euros s'explique par la fin du financement d'INCA 1 et que la COI doit continuer à supporter toutes les dépenses liées à la pérennisation des postes financés sous INCA1. De plus, l'augmentation était due au remboursement des salaires des cadres pour donner suite à la décision du Conseil de reporter les ajustements salariaux pour 2020 et 2021 à 2022.

Il a été demandé que le résultat attendu de cette augmentation de contribution soit rendu plus explicite. Il n'y a pas d'impact réel démontrable sur ces dépenses de cotisation, selon le Service administratif et financier (SAF), qui a établi que les cotisations des Etats membres sont principalement utilisées pour payer les salaires des agents de la COI (80% de la somme totale). Mais par rapport aux années précédentes, il y a eu un gain notable de fonds propres, en partie parce que les coûts opérationnels ont été maîtrisés et que les problèmes de change ont été réduits.

Les capitaux propres négatifs sont passés de 325 000 Euros en 2021 à 17 429 Euros en 2022, ce qui est une évolution positive. Le résultat net s'est également amélioré entre 2021 et 2022.

Le rapport montre respectivement le produit, le gain de change et la cession d'immobilisation aux pages 25, 26 et 27. En 2022, le gain de change s'élevait à 24 000 Euros et incluait déjà le gain sur cession d'immobilisation de 2021, car le cabinet considérait qu'il fallait respecter le principe de continuité.

Il a été constaté que la cession d'immobilisation s'élevait à 27 000 Euros avec un gain de 24 000 Euros, ce qui ne semble pas logique. Cependant, il a été expliqué que le gain de 24 000 Euros est composé à la fois du gain sur cession d'immobilisation et du gain de change. Il convient de noter que le rapport a affecté le gain de change dans la cession d'immobilisation. La perte de change mentionnée dans le rapport à la page 25 de 25 000 Euros est due à la différence de taux à la date de facturation et de paiement.

Le rubrique subvention comprend la contribution annuelle de la Chine, tandis que la rubrique « Autres Recettes » est constituée du montant forfaitaire pour les frais généraux des projets et d'autres fonds reçus pour de petites actions adhoc. Donc, c'est la raison pour laquelle, par exemple, on ne voit pas spécifiquement la rubrique contribution de la Chine dans les Etats financiers.

En ce qui concerne l'excédent de trésorerie, le SAF a confirmé que la COI reconstituerait un fonds de réserve pour les excédents budgétaires, mais pour le moment, un compte est déjà ouvert à la banque avec un solde zéro. Le Chef de service administratif et financier (CSAF) a aussi expliqué qu'en cours d'année, il est possible, si la situation et les conditions le permettent et si tous les États ont versés leurs contributions, que les excédents de trésorerie puissent être investis afin de bénéficier d'intérêts bancaires.

Les membres du CAR a félicité toute l'équipe du SG-COI pour l'effort fourni pour produire les états financiers dans les délais par rapport aux années précédentes. Le CAR a également remercié le Cabinet Moore pour la qualité du travail accompli et pour avoir réalisé la mission d'audit dans les délais.

Relevé de décision :

À la suite de la réunion du comité, les demandes suivantes ont été adressées au service financier de la COI :

- une fiche qui détaille la fluctuation de l'Euro et les excédents sur les forfaits reçus des projets ;
- le détail de toutes les sources de financement/recettes ;
- le tableau de consommation budgétaire de l'année 2022 (le tableau de bord financier) ;
- une fiche sur le compte de réserve et la prévision de modalité d'utilisation de fonds pour les excédents de trésorerie et budgétaire de 2023.

Le Comité valide le Rapport d'audit 2022 du SG-COI tels que soumis par le cabinet Moore et recommande sa présentation aux instances pour demande de quitus.



Calendrier de la prochaine réunion du comité d'audit :

La prochaine réunion du comité d'audit se tiendra en personne pendant la semaine du 29 juillet 2023. La date exacte vous sera communiquée dès que celle-ci sera confirmée.

La réunion du Comité d'audit est déclarée close par le Président à 12 h 00 (heure de Maurice).

Fait à Ébène, Ile Maurice le 05 mai 2023

Monsieur Olivier GOULET (Président du Comité d'audit)

**Olivier
Goulet** Signature
numérique de
Olivier Goulet
Date : 2023.05.06
16:40:54 +04'00'

Monsieur Tolotra Christian RAHARIJAONA (membre du comité)

Madame Naseem Bibi DULLOO, (membre du comité)

Madame Joan VALMONT (membre du comité)

Monsieur Yacoub Ahamada Baco (membre du comité)